3ème CONCOURS D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2011

Note de synthèse à partir d'un dossier portant sur la spécialité :

Questions sociales

EPREUVE N°12

Durée : 4 h
Coefficient : 4

SUJET :

Vous êtes administrateur territorial en charge de l'action sociale dans un département. Vous adressez une note à l'attention du Président du Conseil Général sur la prise en charge des mineurs étrangers isolés sur le territoire national métropolitain.

DOCUMENTS JOINTS

Document n°1	Comment prendre en charge les mineurs étrangers isolés (MEI) France info - Cécile Quéguinier 10-5-2010	**Page 3**
Document n°2	L'accueil du MEI, suspicion face à l'enfance en danger Interdépendances n°61 2eme trimestre 2006 Marianne Langlet	**Page 5**
Document n°3	Que faire des MEI ? lien social 24-4-2003 - n°663 Joél Plantet	**Page 7**
Document n°4	Sénat : question orale sans débat n°0698S de JP Bel 29-10-2009 - JO page 2502	**Page 10**
Document n°5	Code de l'action sociale et des familles art L112-1 à 112-4, art L223-2 Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : art 221-1 à 221-5 ; art 313-11 ; art L712-1 art L 511-4 ; R221-1 à 221-3 Code civil art 21-12	**Page 13**

Document n°6	Ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales Circulaire 2-5-2005 - Pierre Mongin N°INT D 050053 C	**Page 20**
Document n°7	Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) rue Voltaire 75011 Paris Détermination de la minorité et test osseux article 2007	**Page 25**
Document n°8	Actualités Sociales Hebdomadaires : Création d'une mission sur les MEI Actions sociales hebdomadaires n°2638 25-12-2009	**Page 27**
Document n°9	Les MEI au cœur des impasses des politiques publiques Michel Paquet n°2647 19-02-2010	**Page 28**
Document n°10	Six départements dénoncent un Etat « hors la loi » Maryannick LeBris n°2633 20-11-2009	**Page 34**
Document n°11	L'UNICEF-France exige un statut juridique protecteur Pour les MEI - article n°2566 11-7-2008	**Page 36**
Document n°12	MEI en Europe : une étude propose une protection harmonisée n° 2679 22-10-2010	**Page 37**
Document n°13	Dispositif parisien d'accueil des MEI : toutes les inquiétudes ne sont pas levées Maryannick LeBris n°2631 6-11-2009	**Page 39**
Document n°14	Une passerelle ouverte sur un devenir possible Florence Raynal n°2505 27-4-2007	**Page 40**
Document n°15	Mineurs isolés : le droit commun de la protection de l'enfance doit primer, plaide une note associative - n°2625 25-9-2009	**Page 43**
Document n°16	France terre d'asile demande des mesures de protection pour les mineurs isolés - n°2586 12-12 -2008	**Page 44**
Document n°17	Accompagnement des MEI :un exemple des limites de la décentralisation - n°2547 29-2-2008	**Page 46**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature (signature à apposer uniquement dans le coin gommé de la copie à rabattre) ou nom, grade, même fictifs. Seuls la date du concours et le destinataire, (celui-ci est clairement identifié dans l'énoncé du sujet) sont à porter sur la copie.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.